

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

|                                 |          |           |        |
|---------------------------------|----------|-----------|--------|
|                                 | 3 mois   | 6 mois    | 1 an   |
| LOT et Départements limitrophes | 9 fr.    | 16 fr. 50 | 30 fr. |
| Autres départements             | 9 fr. 50 | 17 fr. 50 | 32 fr. |

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

|  |          |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES                           | 1 fr. 50 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 1 fr. 50 |
| RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page                   | 2 fr. 50 |
| » 2 <sup>e</sup> page                          | 4 fr. »  |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Pour bien protéger l'épargne, ce sont les épargnants qu'il faut persuader.** — L'œuvre de redressement à accomplir en Alsace.

Les communiqués officiels nous ont apporté une nouvelle que vous prendrez comme vous voudrez, mais qui me semble à moi une solennelle « galéjade »...

C'est à savoir que le gouvernement prépare d'importantes mesures pour protéger l'épargne publique...

Ce sentiment part d'un bon naturel. Les ministres n'ont pas tort d'entreprendre cette œuvre philanthropique et chevaleresque. Cela ne peut pas faire de mal. Mais ils auraient tort de croire que cela peut faire beaucoup de bien...

Oh ! la liste des mesures proposées est d'un aspect imposant et redoutable. Voyez plutôt :

Le gouvernement va insister pour que soit voté le projet de loi réglementant la profession de banquier.

Il va déposer des projets de loi réglementant le démarchage à domicile, la publicité des émissions financières et des Sociétés commerciales.

Il va réglementer le marché hors cote. Il fera contrôler les opérations des maisons de coulisse y compris leurs participations dans les syndicats de banquiers.

Une commission va surveiller les demandes d'introduction des valeurs cotées sur le marché des valeurs étrangères.

Des crédits supplémentaires renforceront la section financière du Parquet.

Diverses modifications vont être apportées à la loi de 1867, notamment en ce qui concerne le choix et les pouvoirs des commissaires aux comptes.

Enfin — car il faut prévoir qu'on n'a pas tout prévu — une commission permanente va être instituée au Ministère des Finances pour étudier et suggérer toutes les mesures propres à assurer l'assainissement complet du marché et la protection de l'épargne.

Que de réglementations, bon Dieu ! Si, après ça, les « défenseurs » de l'épargne ne sont pas contents, on se demande ce qu'il leur faudra.

Seulement toutes ces excellentes mesures, partant du même principe, sont marquées du même défaut et frappées de la même insuffisance. Leurs auteurs voient le danger ou il n'est pas. Ils dirigent toutes leurs précautions contre les ennemis du dehors. Et ce ne sont pas les plus redoutables.

Croyez-vous que vous aurez mis les épargnants en sécurité quand vous aurez empêché les filous d'aller à eux ? Non. Car ce sont eux qui iront aux filous !

Protéger l'épargne contre tous les malfaiteurs de Bourse et de finance ; mettre des fils barbelés entre elle et les offensives des pillards, voleurs et autres bandits de la spéculation, c'est une entreprise vaine, si l'on ne réussit pas en même temps à mettre les épargnants en garde contre eux-mêmes.

Il ne faut pas oublier que nous ne sommes plus au temps des Grandes Compagnies et des bateaux d'estrade. Pour détromper les gens, on n'attend plus les voyageurs, escopette au poing, au détour du chemin. Les voleurs n'ont plus besoin de se déranger. Ce sont les volés qui leur apportent leurs économies, à domicile, avec l'expression respectueuse de leurs sentiments dévoués et reconnaissants.

Qui donc sera assez puissant pour rendre les gens sages et prudents ? Qui donc les convaincra qu'il n'y a pas de moyens honnêtes pour gagner beaucoup d'argent en peu de temps ? C'est la fièvre du gain rapide, de l'enrichissement soudain qui est la grande maladie du siècle et c'est elle qu'il faut guérir. Tant que nous n'en serons pas revenus à des idées normales, rien n'empêchera les gens de confier leurs économies aux agents-fidèles et de les refuser aux hommes sérieux qui promettent seulement ce qu'ils peuvent tenir.

Le problème est d'ordre intellectuel et moral, non pas législatif. La loi ne fait pas de la vertu. Elle a seulement pour but de punir le vice. Et c'est déjà beaucoup quand elle y réussit !

C'était couru d'avance... Le candidat autonomiste est élu à Colmar.

On aurait pu se dispenser de tenter l'épreuve ! Nous avions bonnet blanc ; nous avons maintenant blanc bonnet. Valait-il la peine de se faire battre une fois de plus ?

Pourtant, il y a des commentateurs qui trouvent dans ce scrutin de quoi se réjouir. Calculant à la loupe le total des voix et leur répartition, ils découvrent que les autonomistes ont perdu du terrain. Le péril diminue.

Nous voulons bien l'admettre, parce que nous le désirons. Mais surtout qu'on n'aille pas croire que c'est fini et qu'il n'y a plus qu'à attendre, en laissant faire.

Sans chicaner nos réconfortants confrères et nous bornant à considérer le résultat, nous constatons qu'un autonomiste remplace un autre autonomiste. Comme changement, nous voyons que M. René Hauss a pris le siège de M. Rossé. Et cette modification d'ordre strictement personnel ne suffit pas à nous enchanter.

Est-ce à dire qu'il faut tenir pour perdue la partie dont les autonomistes n'ont gagné que les premières manches ? Non pas. M. Poincaré sera très prochainement appelé à dire là-dessus la pensée du Gouvernement et à exposer les moyens qu'il entend mettre en œuvre.

Nous serions bien étonnés s'il proposait des moyens de force et de coercition. Qu'on fasse application des lois aux mauvais bergers, mais pour le troupeau, c'est autre chose. Il a été trompé. Qu'on le détrompe et qu'on l'éclaire. C'est une besogne d'éducation parlée et écrite.

Par la presse, surtout !

Tous ceux qui reviennent d'Alsace sont frappés de la puissance qu'a prise là-bas la presse hoggyste. Elle a accompli dans ce pays une besogne de colportage et de mensonges qu'il faut s'attacher à détruire méthodiquement. On lui a laissé jusqu'ici le champ libre. Profitant de la barrière que la langue met entre la France et les campagnes d'Alsace, cette presse haineuse et perfide a empoisonné les esprits. Voilà ce qu'il faut combattre. Au journal de mensonge qu'on oppose le journal de vérité. Ce n'est pas seulement dans les grandes villes qu'il faut une presse honnête et véridique pour contrebalancer l'autre. Qu'on parle aux paysans dans leur langue, et qu'on s'attache à leur prouver que l'abbé Haegy leur a menti.

Qu'on s'attelle à cette œuvre de salut avec une persévérance et un acharnement égaux à ceux de l'adversaire.

Et puis, qu'on soit patient !

Le temps est galant homme, dit le proverbe italien. C'est pour la cause française qu'il travaillera.

Emile LAPORTE.

### PETITS MOTS D'ÉCRITS

**A TRAVERS LE MONDE**

Nous venons de faire avec M. Henri Béraud, une visite aux grandes figures d'Europe. Ce n'est pas fatigant et c'est fort agréable. Déjà, dans les mêmes conditions, et par le même auteur, nous avions été renseignés sur Moscou. A la même firme des Editions de France, M. Henri Béraud nous entraîne à ses « Rendez-vous européens », c'est-à-dire chez ces puissants de la terre qui s'appellent : Mussolini, Stanley Baldwin, Primo de Rivera, Mgr Scipiel, Masarik, Pilsudski, etc...

Ce sont des seigneurs de marque et qui par l'aventure, l'audace ou le talent, brûlent leur propre histoire. Il est étonnant de les approcher, de les voir, non plus dans leurs exercices exclusivement officiels, en tenue d'apparat, mais en pantouffles, au repos, dans l'intimité, dit notre confrère Thomas, du « Petit Marseillais ».

M. Henri Béraud excelle à ces croquis aigus. Il a évité le piège de l'interview. Il y a le geste par lequel l'homme se peint lui-même. Celui-ci, par exemple :

« Un jour, le 24 juin 1919, M. Chamberlain, chancelier de l'Échiquier, reçut une lettre où il était dit à peu près : « Je suis un citoyen de la classe aisée. Notre trésor est en difficulté. J'y songe depuis deux ans, car j'ai l'esprit lent. Toujours je pensais qu'une personne plus autorisée, prendrait l'initiative des versements volontaires, qui pourraient épargner à notre pays une charge de 50 millions de livres par an... Monsieur, j'ai fait avec soin le compte de ma fortune. Elle s'élève présentement à 590.000 livres. En voici 120.000, dont je fais offrande à l'Etat, qui pourra, de la sorte, racheter et an-

## Informations

**Le règlement des réparations**

La première réunion du Comité des experts sur les réparations aura lieu à Paris à la fin de la première semaine du mois de février. On croit savoir que les travaux des experts dureront au moins six semaines.

D'autre part, une dépêche de New-York annonce que les experts s'embarqueront le 1<sup>er</sup> février. La durée des travaux du Comité sera d'environ deux à trois mois.

M. Young pense que le gouvernement des Etats-Unis adoptera la même attitude que lors de l'élaboration du plan Dawes et qu'il ne formulera auprès des délégués américains aucun désir lors de la prochaine conférence. Il a ajouté que les techniciens ne procéderont pas à la révision du plan Dawes.

**Contre le traité de Versailles**

Le Comité directeur de la Ligue nationaliste « Kiffhäuser » a adressé un manifeste à ses trois millions de membres, les invitant à engager une lutte acharnée contre le mensonge de la responsabilité de l'Allemagne aux origines de la guerre.

Les trente mille associations d'anciens combattants allemands réuniront leurs membres le 20 ou le 31 février prochain, et ils organiseront des manifestations imposantes pour protester contre l'aveu de la culpabilité arraché à Versailles aux délégués allemands.

Le manifeste demande la suppression du paragraphe 231, pour que le monde entier reconnaisse enfin que l'Allemagne n'a pas provoqué la guerre et pour qu'elle obtienne ainsi l'annulation du prétendu traité de paix de Versailles.

**Le tunnel sous la Manche**

Le journal Reynolds croit savoir que le gouvernement allemand soulèvera la question de la construction d'un tunnel sous la Manche devant la prochaine assemblée de la S. D. N.

Ce journal ajoute qu'il y a des raisons de croire que dans cette affaire, le point de vue du gouvernement allemand est diamétralement opposé au point de vue français.

**La Pologne et le pacte Kellogg**

L'Agence Tass annonce que M. Litvinski a reçu M. Palek, ministre de Pologne, arrivé à Moscou, qui lui a remis la réponse du gouvernement polonais à la seconde note soviétique.

Dans cette réponse, la Pologne se déclare prête à entamer des pourparlers avec le gouvernement de l'U. R. S. S., sur la forme et la procédure de signature du protocole proposé par lui, concernant la mise en vigueur du pacte de Paris, mais se refuse par contre à discuter la note soviétique en détail.

**Au pays des Soviets**

On mande de Moscou au Berliner Tagblatt que le manque de coton en Russie a pris des proportions telles que le gouvernement va procéder la semaine prochaine au rationnement de la vente. Pendant tout le temps que durera ce rationnement, les coopératives ne pourront délivrer qu'une quantité de 12 mètres de tissu et 6 mètres de toile de coton à chaque acheteur, et cela seulement si ce dernier est en possession d'un livret de membre d'une coopérative.

On croit que le rationnement durera environ trois mois.

**En Lettonie**

Le tribunal de Riga a condamné huit communistes à des peines allant de 2 à 4 ans de prison pour agissement contre la sûreté de l'Etat. Les condamnés avaient organisé entre autres des séances secrètes d'un tribunal révolutionnaire où ils avaient prononcé la sentence de mort contre plusieurs chefs du parti communiste.

Le tribunal a condamné aussi à 150.000 livres d'emprunt de guerre. La lettre contenait un chèque de la dite somme. Elle était signée « F. S. T. » On sait beaucoup plus tard que cela signifiait « Financial Secretary Treasury » et qu'elle était l'œuvre de M. Stanley Baldwin.

En termes nets, M. Baldwin, secrétaire au Trésor, avait secrètement donné sa fortune à l'Etat, car, devenu ensuite premier ministre, ses affaires avaient périclité au point que « pour une livre de son capital d'avant-guerre, il ne lui restait qu'un shilling ».

Ainsi s'instruit-on sur les étres et les choses d'Etat, à la suite de M. Henri Béraud. Puis après ce circuit dans les capitales du vieux continent, nous revenons avec lui, et nous reportons N. D. de la Garde : « Mon Dieu, oui, tout le monde connaît cela, mais il faut le voir dans de ces eaux, par un beau matin d'été, après cent jours d'absence. Marseille, coiffée d'or et de jumées. Marseille, seuil de pierre lavé par les vagues. Marseille, cour odorante de notre vieux logis : l'Etat en France. En France ! bonnes gens, entendez-vous : en France. Chez nous... »

Qui a connu cette impression, si bien notée ici, à vécu la minute exquise et riante du retour dans la patrie.

parti social-démocrate, parmi lesquels M. Cielen, ancien ministre des affaires étrangères.

**En Afghanistan**

L'ex-roi Amanoullah a lancé un appel aux Kandaris promettant une forte solde à tous ceux qui se mettront sous son commandement pour l'aider à reprendre sa couronne.

Des envoyés d'Amanoullah se sont déjà mis en route pour acheter des avions, des canons, du matériel de guerre et des munitions.

La mère d'Amanoullah a mis son immense fortune à la disposition de son fils. Amanoullah n'avait pas revu sa mère depuis dix ans, époque à laquelle la reine douairière avait perdu son mari dans des circonstances auxquelles Amanoullah n'était pas complètement étranger. « C'est mon devoir », a expliqué cette mère, de venir maintenant en aide à mon fils. »

**EN PEU DE MOTS.**

M. Caillaux, sénateur, qui fut blessé dans un accident d'auto a subi une légère opération, la réduction de la fracture des os propres du nez.

En Savoie et dans les Vosges, le thermomètre est descendu jusqu'à 25° au-dessous de zéro.

La Chambre turque a voté le projet de loi ratifiant la participation de la Turquie au pacte Briand-Kellogg.

L'état de santé du maréchal Foch est aussi satisfaisant que possible.

Des secousses sismiques ont été ressenties à Ile Mylos en Grèce.

On annonce l'arrivée prochaine à Paris de Litchoff, président du Conseil de Bulgarie.

## NOS ÉCHOS

**Pépinière de journalistes.**

Une vive polémique mettait aux prises ces jours derniers M. Gabriel Aphaud, et le député fort sympathique de la Guyane, M. Eugène Lautier. Tout en se couvrant de fleurs et de protestations d'amitié, les deux journalistes se disaient des choses en vérité fort désagréables.

Car ils se connaissent depuis fort longtemps, étant tous deux originaires de cet arrondissement de Lodève dont l'actuel sous-secrétaire d'Etat des P.T.T. est le représentant à la Chambre et qui, perdu sur les pentes dernières des Cévennes méridionales, a toujours été — par quel atavisme ? — une pépinière de journalistes...

M. Raymond Recouly, en effet, en est également originaire, tout comme Vigné d'Octon, romancier qui ne dédaigne pas le journalisme, et comme en était Joseph Gallier, mort il y a 2 ou 3 ans, et aussi Edouard Durranc qui fut, à la Justice, le bras droit de M. Georges Clemenceau.

C'est Edouard Durranc qui prononça le premier, la formule devenue célèbre : « Que la République était belle sous l'Empire ! »

Il était d'ailleurs pétillant d'esprit et on nous rappelait récemment ce mot de lui : assistant aux obsèques du Directeur d'un journal de qui ses collaborateurs n'avaient jamais pu tirer un sou, il se tourna vers ces derniers pour leur dire : « Nous suivions des cendres dont nous n'avons jamais vu la braise. »

**Etranges.**

Le général Primo de Rivera peut se flatter d'avoir donné d'utiles étranges à ses sujets.

Par décret du 1<sup>er</sup> janvier, en effet, il est prévu que tout automobiliste qui aura heurté un piéton sera arrêté sur-le-champ. Si la victime est blessée, six ans de prison au chauffeur ; en cas de mort, la peine atteindra douze années.

Résultat : depuis quinze jours dans les rues de Madrid, les chevaux-vapeur ne galopent plus qu'à six kilomètres à l'heure ; moins qu'un canter.

Et, très courtois, l'automobiliste de stopper, et d'indiquer du geste que la voie est libre :

Après vous, cher monsieur, passez donc.

On dit que le Dictateur attend beaucoup de propagande à l'étranger.

L'Espagne devenue le Paradis du piéton : tous les amateurs de footing vont y courir.

**La dactylographe.**

Ce fut dit Cyrano, une bien joyeuse plaisanterie !

Le plus spirituel de nos chroniqueurs judiciaires était abordé, l'autre jour, dans le couloir menant au cabinet de M. Glard, par le reporter-photographe d'une agence américaine qui lui demanda :

— What's news ?

Il eut alors une idée diabolique. Aviant une bonne vieille qui exécute au Palais d'innombrables besognes de nettoyage et qui venait, précisément, de prendre son service, il confia au photographe :

— C'est la dactylographe de M. Glard.

## Magistrat et Poète

Certes, je connaissais, depuis longtemps, la réputation d'érudit de M. le Président honoraire Malrieu et ses études variées sur l'Histoire du Quercy, mais j'avoue avoir ignoré, jusqu'à ces temps derniers, qu'il avait enfourché Pélagos avec une véritable maestria.

« En Quercy », dont M. le Président a bien voulu me faire hommage, est une série de poèmes et de sonnets, parus à l'aube de la guerre mondiale, dont le fracas de cinq années domina les louanges qui devaient accompagner l'éclosion de productions littéraires diverses. Essayons de réparer cette lacune et non cet oubli.

Evocant Ronsard, le poète figeacois s'écrie, lui aussi, avec mélancolie :

J'ai cinquante huit ans et Ronsard me rappelle, Qu'aussi bien à Phylis de chanter retourne Que de faire des vers ce n'est plus la saison, Et je ne sais que trop, en voyant sur ma tête Blanchir quelques cheveux qu'épargne la tempête (Que je suis un grison !)

Mais, s'écartant rapidement de Ronsard et

Des femmes qu'il aime, faisant des immortelles

Le juriste se console de sa jeunesse disparue, car son cœur s'est renouvelé d'une jeunesse inconnue, il revit dans les siens.

Qu'importe que le vent pile notre couronne, De cheveux bruns ou blonds, quand sitôt il la donne A nos petits enfants, faisant les premiers pas ; Qu'importe que l'on dise un peu devienne dur ; Et qu'importe, o Mon Dieu, Rides à la figure Si le cœur n'en a pas.

Jeunesse du cœur ! oui ! voilà la vraie, celle qui illumine le cerveau, réchauffe l'âme et la famille !

Et cette émotion à la vue de l'enfant apparaissant ! Non omnis moriar ! Vous n'êtes pas mort, vous revivez déjà et un autre vous-même continue à creuser ce sillon du labeur journalistique, pour le droit et la justice.

Et, plus alerte, plus courageux que jamais, vous vous remettez à la tâche, enseignant à tous les gloires des temps passés.

Assis, Rocamadour, Martel, vieilles murailles Dont les noms font un bruit de sonores ferrailles, Et de sillex rochers ; remparts de Capdenac, Maisons aux murs tassés sous le temps et la saie, Moyen-âge ligé, capétienne abbaye De l'antique Figac

Vous célébrez aussi :

Cahors, mirant ses tours, fleurons de sa couronne Dans le Lot s'en alant au droit fil de Garouge, Le Tour de Jean vingt-et-deux, au flanc tout éverté, Mors aux murs de Pénaud ; sur la pierre rostrale, Le bronzo du Tribunal, sa vieille esplanade Et le pont Valentin.

Le grand tribun arrête votre attention, car vous étiez à ses funérailles, et jusqu'au Père-Lachaise, vous avez suivi le cortège, à pied et pleurant.

Mais il est toujours là, d-hout dans sa pelisse De bronze, saissant notre drapeau qui glisse Des mains de ces soldats qui tombent pour mourir

A Clément Marot vous voulez rendre hommage, mais il vous semble badiner sans cesse.

Oh ! je le sais, le regard de travers Mais sur le nez, j'aime mieux la potence Vite pendue-moi ! Mais grâce de tes vers.

Pourquoi, n'auriez-vous pas parlé de la truffe quercynoise que nous envie le Périgord ?

Enfoncé aux replis du terrain raboteux Mors auprès duquel il n'y a rien qui vaille, Diamant noir, la truffe au parfum capiteux

Poète, donc rêveur, dans vos promesses matinales et solitaires, vous cherchez l'inspiration, à l'appel de la Muse.

Mais le brouillard se fonde, sitôt le soleil brille, Au boit de chaque feuille un diamant scintille, Au baiser du rayon le givre s'est dissous,

Elle a 83 ans. Ça vous fera un beau cliché.

Ravi, le photographe fit jaillir un éclair de magnésium. Ses collègues, avec ensemble, imitèrent son geste.

Et voilà comment certains journaux ont publié la photographie de l'imagineur dactylographe de M. Glard.

**Au hasard des ciseaux.**

Trouvé dans la République Bretonne, aux faux-divers :

« Toule-Penzé. — Un mariage. . . Une nouvelle nous a rempli de joie, celle « du mariage de Marie-Yvonne Kardec avec Pierre Hervon. Les victimes ont été conduites à l'Hôpital de Morlaix où, après examen par l'agence de service on a jugé leur état assez grave. Le commissaire de police a aidé de la gendarmerie informée. »

Aux petites annonces du Petit Morvandot :

« On désirerait trouver immédiatement pour location ou même achat « villa 8 ou 9 pièces avec eau, gaz, électricité et basse-cour installée pour famille de six personnes... »

**Objets perdus.**

On peut lire dans la Cocarde Rouge, aux annonces de Moutpellier :

« Madame F..., 11, rue Boussoirrolles,

Et alors, vous voulez tout fêter et célébrer et même le petit fromage.

Et sa pâte onctueuse, au ton de vieuxivoire A la saveur exquise et forte, fait ta gloire O Causse de Gramat et de Rocamadour.

Et la source de Miers, où Coppée vint rétablir sa santé chancelante, composer « Bonnes Souffrances » ?

O Sources de Miers, modeste vierge et pure Mince fillet d'argent, ondule sous l'été.

Et vous saluez ensuite le sanctuaire de Rocamadour.

Et vers elle, depuis des siècles et des ans, Dans les lueurs de cire et le parfum d'encens, Parcél d'habits de fête ou couverts de poussière, L'âme en joie ou le cœur contracté de remords, Assouffis de la vie ou courbés vers la Mort, Monie des pèlerins l'éternelle prière.

Pour être magistrat, on n'en fut pas moins homme ; votre cœur aurait-il des reminiscences ?

C'était au mois de mai, par un matin très doux, Sous les pompiers en fleurs, j'étais assis près d'Elle Sur un banc du verger ; du bout de son ombrelle Dans le sable, distraite, elle faisait des trous. Ses cheveux me frôlaient ; je touchais ses genoux, Son âme était absente...

Vous aussi, vous revêtiez ! Alors vous n'aviez pas cinquante-huit ans ! Hélas, tout passe ! mais le souvenir vivace resuscite le passé.

Aussi, donnant libre cours à la mélancolie qui envahit votre cœur, murmurez-vous :

Frêle femme, à la terre aujourd'hui descendue, Vers sa tombe attirée, solitaire et perdue Je vis une pervenche au pied des cyprès noirs. Sous le gazon feutré, doucement étendue, Dans son lit de gla se elle m'est apparue, J'ai revu ses yeux bleus voilés de langes noirs.

Souvenir de jeunesse, de l'étudiant de Toulouse ! La cité de Pallas, où Clémence Isaura fut la première amante du poète naissant, vous hante aussi :

Sur Toulouse, où l'été, la brique se colore D'ocre et de vermillon, que parfume et fleurit La sombre violette, apparaît et sourit, Sous ses voiles de lin, dans Clémence Isaura.

Haut les Cœurs ! Vous allez chanter la Terre des Chènes !

Quand, sur ton sol rugueux, tu recherches la trace De l'ancêtre lointain, niche de notre race, Dont le nom aurait pu parvenir jusqu'à nous, Ce n'est pas un héros, et ce n'est pas un homme Que la terre te nomme.

Mais il faut lire, en entier, sous peine de le déflorer, ce poème, à la gloire de Lucière :

Disputant aux Romains pas à pas la conquête, Insuffisant son courage au cœur de ses soldats.

Et si, au lendemain de l'Armistice, la France, la première, songea à honorer le Soldat inconnu, symbolisant dans ce héros tous les héros anonymes, morts pour la France, vous, Monsieur le Président, vous aviez eu déjà cette idée sublime et consolatrice pour les aînés de ces vaillants de la Grande-Guerre ! Les Morts n'ont pas d'âge, ils se confondent dans un même Souvenir !

Oh ! héros inconnus dont la mémoire histoire N'a pas gardé les noms au Temple de Mémoire, Bâtir l'âme vivante comme chair sur l'étau, De vos glaives brisés et de vos mains coupées, De sang toutes trempées J'aurais, voulu ici, dresser un piédestal.

Voilà éclairé, d'une bien faible lueur, un tableau fort incomplet des envolées du poète chantant la petite patrie.

« Œuvre de mince labeur littéraire, mais de sincérité », dit l'auteur parlant de ces tourbillons

# Chronique du Lot

## POSTE AUTOMOBILE RURALE

Un nouveau circuit de poste automobile rurale sera mis en activité le 24 janvier prochain, dans la région de Cahors-Ouest.

Deux fois par jour, ce circuit desservira les communes ou localités suivantes: Lacapelle, Trespoux, le Colombé, Villeseque, Sauzet, Cambayrac, St-Vincent-Rive-d'Or, Luzech, Parnac, Douelle, Flaynac, Pradines et Labertraudie.

L'autobus partira de Cahors-bureau de poste, le matin à 7 heures et le soir à 16 h. 40 pour y être de retour le matin, à 9 h. 15 et le soir à 18 h. 55.

Comme dans les circuits déjà en exploitation, la voiture postale assurera, indépendamment du service postal proprement dit, le transport des voyageurs, des colis postaux, des messageries G. V. et P. V. et des commissions de toute nature.

Les communes de Cambayrac et de Pradines, non pourvues d'un bureau de poste seront dotées d'un « correspondant postal » qui se tiendra 2 heures par jour à la disposition des populations rurales pour effectuer les opérations postales dont elles pourraient avoir besoin.

Les fonctions de correspondant postal ont été confiées à Cambayrac, à M. Pontié et à Pradines, à M. Roux.

A partir du 24 janvier également, le circuit de poste automobile rurale de Cahors-Sud, qui dessert depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1927 diverses communes des cantons de Cahors-Sud et de Castelnaud-Montriat aura son itinéraire et ses horaires modifiés.

Le circuit de Cahors-Sud passera désormais à Labastide-Marnac, Lhopital, Cézac, Les Vignals, Ste-Alix, Boisse, Pern, Lhopital, Grangejoux, Le Montat et Sept-Ponts.

La voiture partira de Cahors-bureau de poste, le matin à 7 h. 30 et le soir à 16 h. 15. Elle sera de retour à Cahors le matin à 10 h. 10 et le soir à 18 h. 55.

Des tracts donnant les horaires détaillés et les divers tarifs appliqués, seront distribués dans toutes les maisons des communes comprises dans les 2 circuits. Le public pourra également se procurer des tracts dans les bureaux de poste et chez les correspondants postaux.

## NOS PARLEMENTAIRES

M. de Monzie a reçu la lettre suivante de M. le Ministre de l'Agriculture :

« Paris, le 16 janvier 1929.

« Monsieur le Ministre,

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Goujounac, en vue de l'exécution d'un projet d'abreuvoir-voivier. Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces propriétaires une subvention payable dans la limite des disponibilités s'élevant à 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 7.166 fr.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

« Le Ministre de l'Agriculture.

« HENNESSY. »

## A la Chambre

Dans la liste des candidats aux grandes commissions permanentes de la Chambre des députés, nous relevons les noms de M. Bouat, pour la Commission de l'Agriculture ; de M. Malvy, pour la Commission des Finances et de M. Delpert, pour la Commission de la législation civile et criminelle.

## La vie municipale

M. Monconté a été élu maire de Léobard, en remplacement de M. Fajolles, démissionnaire.

## Légion d'honneur

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Michel Lagarde, maître de la marine en retraite, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

## Perception

Au tableau d'avancement des percepteurs pour 1929, nous relevons les noms suivants des percepteurs du Lot : Delpouget, à Cahors ; Grangé, à Puy-l'Évêque ; Benard, à St-Céré ; Figeac, à Souillac, pour la hors-classe (deuxième échelon) ;

MM. Gazeau, à Cajarc ; Duron, à Lalbenque ; Marceac, à Catus ; Lacambre, à Lacapelle-Marival ; Conquet, à Duravel, pour la 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

M. Parry, à Souceyrcac, pour la 3<sup>e</sup> classe.

Nos félicitations.

Notre compatriote, M. Beaudet, est nommé commis à la perception de Montmorency (Seine-et-Oise).

## Justice de paix

Par décret en date du 15 janvier 1929, M. Taniès, juge de paix de Saint-Céré, bénéficie d'une élévation de traitement à titre personnel de 500 francs.

## Ponts et Chaussées

Notre compatriote, Mlle Lescale, employée au contrôle de l'exploitation technique des Ponts et Chaussées à Paris, est élevée à la 3<sup>e</sup> classe.

## Service vicinal

M. Guiral, chef cantonnier à Concois, est nommé à Labastide-Murat, en remplacement de M. Canet, nommé à St-Céré.

## Planteurs de tabac

En raison du Congrès national des Planteurs de tabacs qui doit se tenir à Paris au mois de mars 1929, la Fédération du Lot se réunira dans le courant du mois de février afin de désigner les délégués qui devront la représenter à ce congrès.

## Enseignement agricole et horticole

Il est accordé une médaille d'argent, comme récompense, pour l'enseignement agricole 1928 à MM. Noël Lacombe, instituteur à Anglars-Nozac, Ernest Lafon, instituteur à Albais.

Il est accordé un prix de 200 fr. à MM. Bennet, instituteur à Latouille-Lentillac, Romec, instituteur à St-Jean-de-Laur.

Il est accordé un prix de 150 fr. à M. Mailhol, instituteur à Terrou ;

Un prix de 100 fr. à MM. Arnaudet, instituteur à Limogne ; Bénac, à St-Cernin-Bonrieu ; Duravel ; Coléda, à Lanzac ; Coulon ; Concoré ; Conte ; à Varairé, Doumeng, à Luzech ; Garrigou, à Montcuq ; Lescolé, à Anglars-Lacapelle ; Rocher, à Frayssinet-le-Gélat ; Robin, à Camburat.

## Emploi obligatoire des mutilés de guerre

Avant aux chefs d'entreprises. — Il est rappelé aux chefs d'entreprises assujettis à la loi du 26 avril 1924 sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre qu'ils doivent du 1<sup>er</sup> au 15 janvier, envoyer au Directeur de l'Office départemental de placement, à la Préfecture, la liste nominative des pensionnés de guerre qu'ils ont employés en 1928 depuis le 13 septembre, date à laquelle la loi est effectivement entrée en application.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

Indépendamment de l'envoi de cette liste, les chefs d'entreprises qui, en accord avec l'Office départemental de placement, ont formulé pour 1928 une déclaration de vacances d'emplois collective, doivent, s'ils veulent continuer à bénéficier des mêmes facilités, adresser, dès maintenant à cet Office, et dans la même forme un état en deux exemplaires de leur personnel réparti en catégories professionnelles avec l'indication du nombre des pensionnés de guerre qu'ils emploient. Un de ces exemplaires leur sera renvoyé par l'Office qui rendra compte dans l'indication des emplois réservés de l'expérience des premiers mois de l'application de la loi.

Des imprimés, à cet effet, sont en vente dans le commerce.

## CAHORS LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY CONFÉRENCE-SPECTACLE

Nous le rappelons au public cadurcien. C'est ce soir, mardi, à 21 heures précises, au Théâtre Municipal, qu'aura lieu la cinquième réunion de la saison organisée par les « Amis du Beau Vieux Quercy ».

Nous ne reviendrons pas sur les détails du superbe programme que nous avons publié *in extenso*.

Il nous suffira de rappeler que la soirée commencera par une Conférence sur « l'Espagne et la Danse Espagnole », donnée par M. Hubert Morand, agrégé de l'Université, le réputé critique d'art du *Journal des Débats* et du *Figaro*.

Puis Maria del Vilar, la célèbre danseuse, présentera, en costumes, une série de danses espagnoles, accompagnée au piano par M. Lucien Jourdan, pianiste-soliste des Grands Concerts de Monte-Carlo.

Il s'agit donc d'un spectacle d'une haute qualité d'art et d'une rare originalité.

## Les Amis des Arts

Quelle jolie soirée nous a offert la Société « Les Amis des Arts » avec la Chanson française jouée, chantée et commentée en costumes d'époques par Madame Alice et M. Alfred de Clauzel.

Ces deux charmants artistes nous font passer à travers les âges une revue de cet art où excella toujours la malicieuse fantaisie de notre peuple. Ils font défiler devant nous les refrains polissons et les bergeries champêtres du XVIII<sup>e</sup> siècle, les gentils rigodons de 1830 et jusqu'aux complets sentimentaux de fin du siècle dernier.

Tout cela nous est présenté avec un goût très sûr, avec beaucoup d'élégance et de distinction. Les costumes de Mme et M. de Clauzel sont aussi exacts que jolis et portés avec une parfaite aisance. Chacune des chansons est chantée, jouée et mimée. Chacune de ces menus œuvres constitue ainsi une petite scène complète et distincte dans l'ensemble du tableau. Il en résulte d'un bout à l'autre du spectacle une variété de ton, une diversité d'accent qui ne laissent pas un seul instant faiblir l'intérêt. Ce furent deux heures de la plus agréable distraction dont les deux excellents artistes furent récompensés par les braves d'une assistance charmée.

Durant toute cette soirée, c'est Mlle Antoinette Veluard qui tint le piano. Et elle le tint magistralement. Elle n'est pas seulement une irréprochable accompagnatrice. Elle est aussi une virtuose du clavier et, ce qui vaut mieux encore, une remarquable interprète des Maîtres de la Musique. Entre toutes les œuvres qu'elle nous a fait entendre, nous avons été particulièrement ravis par l'intensité d'émotion avec quoi elle a su jouer un délicieux *Prélude* de Chopin et par le pittoresque éclatant de sa traduction du *Scherzo valse* de Chabrier. Ce fut superbe.

Nous sommes à notre tour les interprètes fidèles du public en félicitant pour cette belle soirée les artistes et les organisateurs.

## LA SIRÈNE

La nouvelle sirène s'est fait entendre, pour la première fois dimanche, à midi.

L'expérience a été concluante. La sirène a lancé son cri strident qui a été entendu dans toute la ville.

Dans les cas de sinistre, elle donnera l'alarme à toute la population.

Mais, il faut souhaiter que ce sera le moins souvent possible.

Qu'elle se fasse entendre, tous les jours, à midi, pour indiquer l'heure du déjeuner, d'accord !

Mais qu'elle reste muette dans la journée et surtout dans la nuit !

## Obsèques

Mardi matin, à 9 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme Orlic, mère de M. Orlic, pharmacien, Conseiller général, décédé dimanche à Cahors.

C'est après quelques jours de maladie, seulement, que Mme Orlic a succombé. Une foule considérable a suivi le char funéraire, recouvert de couronnes et a témoigné à M. Orlic, si cruellement frappé dans ses plus chères affections, de vives sympathies.

Nous adressons à M. et Mme Orlic, à leurs enfants, à la famille nos bien sincères condoléances.

## PALAIS DES FÊTES

MERCREDI — JEUDI

(Matinée et soirée)

Un film de Léonce Perret d'après le roman de Charles le Goffic

MORGANE LA SIRÈNE

Comique La 40<sup>e</sup> Porte Orchestre

## Recensement de la classe 1929

Le maire de Cahors à l'honneur de rappeler à ses administrés qu'il sera procédé, jusqu'au 31 janvier 1929, au recensement :

1<sup>o</sup> des jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1909, y compris ceux visés à l'article 12 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de la loi du 31 mars 1928), c'est-à-dire les jeunes gens Français, sauf faculté de répudiation de cette qualité qui déclarent avoir l'intention de réclamer ou de conserver la nationalité française ;

2<sup>o</sup> des jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1907, visés par l'article 12 (1<sup>er</sup> alinéa) de la loi ;

3<sup>o</sup> des jeunes gens qui sont devenus Français par voie de naturalisation, réintégration ou déclaration depuis la clôture des opérations de révision de la classe 1928 ;

4<sup>o</sup> des omis des classes antérieures à la classe 1929.

En conséquence il invite les intéressés domiciliés dans la commune, qui n'auraient pas encore fait le nécessaire, à se présenter sans plus tarder, à la Mairie, pour demander leur inscription sur le tableau de recensement de la classe et signaler les réclamations qu'ils ont l'intention de faire valoir devant le conseil de révision.

A leur défaut, cette inscription devra être demandée par leurs parents ou leurs tuteurs.

Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée Gambetta

La réunion générale de l'Association des Anciens élèves aura lieu au Parloir du Lycée, le samedi 2 février, à 17 heures.

Ordre du jour : Compte rendu du Trésorier ; Renouvellement des membres sortants ; questions diverses.

A l'issue de la réunion, le banquet annuel aura lieu dans les Salons de l'Hôtel Terminus, à 19 h. 30, sous la présidence effective de notre camarade Charles Arnault, préfet honoraire de la Gironde, commandeur de la Légion d'Honneur, assisté des membres du Bureau et du Comité.

Le prix de la cotisation est fixé à 30 fr. Les adhésions devront être envoyées à M. Antonin Bergon, imprimeur, secrétaire-adjoint, avant le 28 courant.

Le Président : L. LACAZE.

Officiers de réserve

Les Officiers de Réserve d'Infanterie de Cavalerie et de Chars sont informés qu'une séance de perfectionnement aura lieu à Cahors, caserne Bessières, le 24 janvier. Réunion à 11 heures.

Les Officiers de Réserve ne encore inscrits à l'École d'Infanterie de Cahors sont invités à envoyer leur adhésion au Lieutenant Combes, adjoint au Directeur de l'École.

Hyménée

Samedi a été célébré, à Cahors, le mariage de Mlle Madeleine Lafage, fille de M. Lafage, directeur de l'École primaire supérieure, avec M. Marcel Igléssis, ingénieur électricien à Bordeaux.

Nous renouvelons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Amicale Aveyronnaise de Cahors

La sauterie annuelle aura lieu au Palais des Fêtes, le mardi 29 janvier prochain à 21 heures.

Comme chaque année, cinq cartes sont délivrées à chaque membre : une pour sa famille et les quatre autres pour chaque personne invitée. Le prix en reste fixé à 5 francs.

La distribution en est faite par les soins de certains membres du comité jusqu'au mercredi 31 janvier inclus.

Passé cette date, les sociétaires qui n'auraient pas été touchés retireraient leurs cartes jusqu'au vendredi 25 janvier inclus, chez M. Roy, bijoutier, boulevard Gambetta (Théâtre).

Des cartes supplémentaires pour chaque invité sont à la disposition des membres de l'Amicale au prix de 2 fr. à l'adresse ci-dessus.

Le Comité.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Cure, contrôleur des P. T. T., en retraite, en la personne de sa mère, décédée à Cahors, à l'âge de 92 ans.

Nous prions M. Cure et sa famille de vouloir bien agréer nos bien sincères condoléances.

Concert public

Dimanche soir, à 2 h. 1/2, l'Avenir Cadurcien a donné sur le kiosque des Allées Fénelon, un excellent concert.

La température favorable avait permis à de nombreux Cadurciens de se rendre sur les Allées.

Le programme du concert fut exécuté de façon parfaite par les musiciens parmi lesquels nous devons mentionner les jeunes solistes qui se firent entendre dans « Rip ».

Le public a applaudi les musiciens et leur si dévoué directeur, M. Rivière, auxquels nous adressons de vives félicitations.

Coopérative Laitière Quercynoise

Il vient d'être créé à Cahors une coopérative laitière qui a pris pour titre : Coopérative laitière Quercynoise.

Tous les Producteurs laitiers du département sont invités à assister à l'assemblée générale constitutive qui aura lieu le dimanche 27 janvier à 1 h. 1/2 à la Maison de l'Agriculture, à Cahors.

Vol de linge

Plainte a été portée par Mme Beauvais, propriétaire à Gramat. Elle avait étendu du linge dans son jardin. Des maraudeurs l'ont emporté.

Une enquête a été ordonnée.

## Devant le tribunal civil

Un propriétaire de Cabessut avait congédié un locataire en 1927, en déclarant qu'il voulait lui-même occuper cet appartement.

Le locataire s'inclina et déménagea. Mais le propriétaire ne prit pas possession du logement et le loua à un prix double de celui qu'il touchait.

Le locataire a porté l'affaire devant le tribunal civil qui a condamné le propriétaire à 500 fr. d'amende, à 4.000 fr. de dommages-intérêts et aux frais du procès.

## En référé

Nous avons publié une note relative à une action intentée par M. Mas à la Ville de Cahors et à M. Hubert, concessionnaire des eaux de Cahors.

M. Mas adresse à un de nos confrères une lettre qu'il nous communique à titre de mise au point de la question.

M. Mas fait connaître que menacé de voir sa concession d'eau supprimée, il avait cité en référé devant le président du Tribunal départemental du Lot, et non devant le tribunal civil, la Ville et M. Hubert, pour qu'il soit sursis à l'exécution de la mise en demeure faite par M. Hubert concernant la suppression de la concession d'eau, jusqu'à ce que le Conseil d'Etat ait statué sur le pourvoi en nullité, formé devant lui par le Comité.

En référé, M. Hubert et la Ville ont soulevé une exception d'incompétence et le président du Tribunal s'est déclaré incompétent.

## Vol de bicyclette

M. Teathoff, ingénieur électricien, a eu la désagréable surprise de ne pas trouver sa bicyclette qu'il avait abandonnée pendant quelques instants.

Toutes les recherches faites n'ont donné aucun résultat.

Plainte a été déposée.

## Au violon

Dimanche soir, un unijambiste circulait sur les Boulevards, entrainé dans les établissements publics et faisait du scandale.

Vers minuit, à la sortie des cinémas, il se mit à pousser des cris incohérents.

Tout à coup, il s'affala sur la chaussée en proférant des grossièretés.

Un nombreux public assistait à cette scène à laquelle vint mettre fin un agent de police.

L'unijambiste fut relevé et conduit au violon.

Et c'était tout ce qu'il désirait. Il ne savait où aller coucher.

En faisant du bruit, c'était une façon de se faire remarquer et... coffrer. C'est un nommé Baudes Louis, 36 ans, habitant Valence-d'Agén.

Lundi matin, il a été relâché et reexpédié dans son pays.

## Trouvée morte

Depuis 2 jours, les voisins de Mme Marie Ringrave, demeurant rue des Remparts, ne voyant vaquer à ses occupations habituelles, prévirent le propriétaire de la maison où elle habitait.

Elle était âgée de 78 ans et était originaire de Montcléra.

## Accidents du travail

aurions eu, très certainement, à enregistrer des victimes ; car, la voiture aurait pu être précipitée dans le lac qui longe le chemin.

En diverses circonstances, nous avons signalé, dans ces colonnes, l'insécurité que présente pour la circulation publique ce lac qui a été creusé par l'entrepreneur de la voie ferrée et, actuellement nous sommes à nous demander si on attend, qu'il y ait des morts à déplorer, pour faire exécuter les travaux de protection qui sont d'une extrême utilité.

Il va s'en dire qui si, au lieu du service de la voie, il avait pris la fantaisie à un riverain du chemin de G. C. n° 11 de faire établir cette pièce d'eau, il y a longtemps qu'il aurait été mis en demeure d'y faire établir un mur de sûreté.

Hé bien, ce qu'on aurait fait pour ce riverain, pourquoi ne le fait-on pas à l'égard de l'entrepreneur de la voie. Il importe qu'il n'y ait pas deux poids et deux mesures et que la sécurité publique soit efficacement assurée à tous les points de vue.

La parole est à l'Administration des Ponts et Chaussées chargée de la surveillance de la construction de la ligne de Cahors à Moissac. — J. P.

### Arrondissement de Figeac

#### Mayrinhac-Lentour

Où est la vérité ? — Nous lisons dernièrement sous la plume du correspondant mayrinhacois de « La Défense » que « l'enseignement dans les écoles libres est entièrement gratuit ». Or nous lisons dans le numéro de dimanche 13 janvier, du même journal, à la chronique de Puybrun, l'appel suivant lancé aux parents des élèves de l'école libre : « ...Réclamer, insister auprès de la municipalité pour obtenir l'égalité des chefs de famille devant le budget de l'Instruction publique et que cesse enfin cette injustice de payer deux fois : pour l'école libre et pour l'école officielle. » Lequel des deux correspondants bien pensants, dit la vérité ? Et lequel dit le contraire ?

### Arrondissement de Gourdon

#### Labastide-Murat

L'élagage des haies sur les routes. — A la suite de graves et nombreux accidents survenus dans les contours et carrefours des routes où la visibilité est contrariée par la hauteur et l'épaisseur des haies, Monsieur le Ministre des Travaux Publics, dans une récente circulaire a prescrit l'élagage des haies et futuies à 1 mètre de hauteur.

D'autre part, les plantations de bois seront supprimées sur une longueur de 50 mètres de part et d'autre de tous les passages dangereux, croisements, bifurcations, tournants, passages à niveau, etc.

Ainsi que dans les parties en courbe d'un rayon inférieur à 200 mètres. La circulaire ajoute : « Si un riverain ne se conforme pas à ces conditions, les prescriptions des règlements et lois anciens (règlements royaux des 17 juin 1721, 4 août 1721, lois des 19, 22 juillet 1791, du 9 ventose an XIII) — deviendront applicables dans toute leur rigueur. C'est-à-dire la suppression des plantations sera ordonnée sur 1 m. 95 de largeur sans que les intéressés puissent réclamer une indemnité quelconque. »

Et nous pouvons ajouter qu'il est probable que les tribunaux retiendront la responsabilité du propriétaire qui n'observera pas ces prescriptions, en cas d'accident.

#### St-Germain

Électrification. — On nous confirme de source particulièrement autorisée que l'électrification de notre région, paraît devoir aboutir à assez brève échéance. Il y a lieu de faire ressortir que les conditions actuelles sont sensiblement plus favorables que lors du premier examen de cette grosse question, il y a trois ans. Il importe en effet d'attirer l'attention des populations sur les conditions nouvelles : création de récentes sources d'énergie, lesquelles sont de nature à

assurer une abondance de courant électrique de haute puissance ; relèvement sensible de la subvention accordée par l'Etat en vue de porter la lumière dans des villages parfois assez éloignés de l'agglomération principale de la commune.

Ces avantages marqués ne doivent pas être perdus de vue par nos populations, car elles ont à cette heure la possibilité de compter sur l'établissement d'un réseau, dont la construction peut être assurée de façon très satisfaisante.

Pour compléter ces renseignements, nous pouvons faire connaître que sur l'initiative de notre dévoué conseiller général, M. Coula en une réunion à eu lieu à St-Germain, aux fins d'examen de ce projet. M. Cambornac, conseiller général de Salviac avait été également heureux d'apporter son précieux collaboration, de façon à grouper les deux cantons dans la formation du Syndicat à envisager.

L'entente ayant été faite, les municipalités intéressées, vont avoir à faire connaître leur avis : car il va leur être demandé de délibérer sur cette question. Pour le moment, elles auront à se prononcer sur le principe d'une adhésion en vue de demander que les études préliminaires soient confiées au Génie Rural.

Dans ces conditions, il y a lieu de considérer que nos populations sont en droit de compter sur une décision favorable des municipalités, ainsi que sur une active collaboration de MM. Cambornac et Coula.

Pour compléter le réseau, il est à prévoir que certaines communes voisines des deux cantons pourront être englobées de façon à porter le Syndicat à une association de 22 à 25 communes, ce qui répond à un groupement normal.

#### Souillac

Belle journée. — Nous pouvons marquer d'une pierre blanche la journée du dimanche 13 janvier.

9 heures ; l'auto est déjà là. Décidément nos camarades de Cahors ont le feu sacré ? Reconnaissons en passant, que ce sont d'incomparables animateurs et le Bureau cantonal de Souillac, remercie bien sincèrement le sympathique Président Pédélmas et ses deux dévoués collaborateurs, MM. Imbert et Astruc.

Nous partons pour Gignac ; la réunion y est annoncée pour 10 heures. Qui donc dit que notre Fédération ne réussissait pas à intéresser les A. C. de cette jolie commune si prospère ? M. Magné, notre actif secrétaire communal nous attend et nous allons trouver dans la salle de la Mairie nos camarades du front. L'accueil est vraiment amical, ce qui nous touche vraiment c'est l'intérêt très vif que les A. C., les vrais, prennent aux causeries de nos camarades, Pédélmas et Imbert.

Nous sentons que nous sommes dans le vrai chemin, nous nous rendons compte que ce groupement des A.C.N.P. était attendu par tous, depuis longtemps et tous les combattants de Gignac, groupés autour de nous, adhèrent immédiatement à notre Fédération.

Le camarade Astruc recueille plus de vingt adhésions nouvelles. Les présents nous en amèneront d'autres car la date de la réunion, connue seulement jeudi, n'avait pu être portée à la connaissance de beaucoup de nos camarades épars dans les villages.

Faites de la propagande, camarades de Gignac, amenez-nous tous les anciens combattants non pensionnés de chez vous. Dites à ceux qui se sont égarés dans les groupements de mutilés que leur place n'est pas là, que les buts poursuivis diffèrent totalement et que nos revendications n'aboutiront que si nous avons derrière nous la grande majorité des combattants du front.

Faites comprendre à nos camarades qu'il y a vraiment de l'injustice à profiter du travail des autres. Dites-leur que nous travaillons pour eux, mais qu'ils ont pour devoir de venir se grouper autour de nous.

Nous disons au revoir aux camarades de Gignac et, en partant, nous sommes persuadés que leur section sera une des plus prospères et des plus agissantes.

La réunion de Souillac est annoncée pour 2 heures. Quand nous entrons, la salle est déjà bien garnie. Les A. C. échangeront leurs pensées, leurs desirs ; nous comprenons que, là aussi, nous sommes au milieu d'amis qui pensent comme nous et qui sont prêts à nous faire confiance.

Notre président, Pédélmas aborde tout d'abord le sujet, et pendant 1 h. 1/2 tintille sous le charme de son langage clair, précis, documenté. Il fait d'abord l'histoire de la formation de notre société dont la pierre angulaire est la carte verte du combattant, cette carte qui permettra d'établir une distinction entre ceux qui ont sauvé la pa-

trie et qui ont droit à sa reconnaissance et ceux n'ayant rien fait pour elle, lui ont cependant, sans scrupule et sans honte, présenté la note à payer. Il dit vrai quand il suppose que le gouvernement ne peut qu'être heureux de nous voir groupés, afin que nos desirs lui permettent de porter la hache dans cette loi des pensions, cause de tant d'injustices et de tant de gaspillage...

Le camarade Pédélmas développe ensuite chacun des points de la liste des revendications établies par le Bureau départemental et sur laquelle toutes les sections communales auront à délibérer.

Nos camarades l'écourent, l'approuvent, et des applaudissements nourris l'expriment clairement. La péroraison est émouvante car notre Président y fait un vibrant appel à la Paix à laquelle nous tenons tant.

A son tour, le camarade Imbert, exposé à l'Assemblée son avis sur ce qu'est et sur ce que doit être l'office du combattant.

A un langage simple, plein de verve, empreint parfois de jovialité, nos camarades reconnaissent un des leurs ; il se tient près de leurs pensées, semblent la deviner, et sa causerie a aussi vite conquis la salle.

Il montre que l'office du combattant nous rendra de grands services et nous permettra de soulager bien des misères.

Il est bien compris quand il expose les injustices de la loi Loucheur. Que faut-il pour retirer des avantages de cette loi ? Etre pensionné sans discrimination aucune et les subventions peuvent atteindre 15.000 francs. Qu'y trouvent les A. C. N. P. ? Rien. Que voudraient-ils y trouver ? Quelque chose.

Camarades, nous dit-il, lorsque, dans nos cahiers de revendications, nous aurons dressé la liste des réformes à demander, des réalisations à obtenir, il faudra les faire connaître.

C'est dans ce but, que le Bureau départemental va entreprendre une vive campagne dans les autres départements pour que la Fédération devienne nationale et le département du Lot sera à l'honneur ayant été à l'origine du mouvement.

C'est donc dans ce but aussi que le 26 mai 1929 les A. C. N. P., se réuniront en nombre imposant à Cahors autour de leur Bureau départemental. Dans une manifestation grandiose, nous ferons entendre à nos parlementaires et à la « haute personnalité de la Paix » qui présidera le Congrès, la grande voix de ceux qui ont sauvé le pays.

Nous serons nombreux à Cahors ce jour-là.

Bonne journée, grâce à vous, camarades de Cahors ; encore merci.

Le Bureau des A. C. N. P. de Souillac.

#### St-Sozy

Electricité. — La question de l'électrification donne lieu aux nouvelles les plus fantaisistes. Hier, circulait à Meyronne un « canard » concernant la location des compteurs. Aujourd'hui à St-Sozy, un autre « canard » relatif à l'énergie électrique court les rues. Quelques bonnes langues, bien informées, prétendent que le prix en sera très élevé : 4 fr. 50 le kilowatt affirmé-elles. Nous nous sommes renseignés à bonne source et on nous a assuré que le coût de l'énergie électrique ne dépasserait pas 2 fr. 77 le kilowatt.

Encore une erreur qu'il convenait de dissiper pour rassurer le public qu'on cherche toujours à abuser !... D'autre part, M. l'Ingénieur de la Société électrique nous a permis d'annoncer que notre secteur serait très probablement éclairé dans les premiers jours de février.

#### Salviac

Nos concitoyens. — M. François Dupont, notre concitoyen, fils de l'estimé négociant de notre ville, receveur de l'Enregistrement à Thenon vient d'être nommé en la même qualité receveur à Charroux (Vienne).

Nos bien sincères félicitations pour cet avancement mérité.

Match amical. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

#### Meyronne

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Meyronne s'est réuni le 13 janvier, à 10 heures du matin, en session extraordinaire sous la présidence de M. Xavier Borie, maire.

Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de M. Linard.

Le conseil a dressé la liste des bénéficiaires de l'Assistance médicale gratuite pour 1929. Celle-ci n'a subi aucune modification.

Il a ensuite examiné et accepté deux demandes d'admission à l'Assistance aux femmes en couches.

Le même jour la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance s'est également réunie à la mairie et a donné avis favorable aux deux demandes ci-dessus.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

#### Fin de grève à Barcelone

De Barcelone. — Les ouvriers de l'Exposition internationale de Barcelone qui étaient en grève, ont repris le travail.

Le conflit peut être considéré comme terminé.

#### La santé de M. Caillaux

Après une légère intervention chirurgicale qu'il dut subir à la suite d'un accident d'auto, M. Caillaux a passé une bonne nuit. Son état est aussi satisfaisant que possible.

#### En Ukraine

De Londres. — Le correspondant du « Morning Post » à Riga, rapporte qu'un imposteur, en Ukraine, se ferait actuellement passer pour le tsar Nicolas en personne.

Les paysans de l'Ukraine voient en lui le Sauveur et le dérobent aux recherches entreprises par les agents soviétiques.

#### AVIS DE DÉCÈS

Mademoiselle Françoise PIROTTE, à Senlis ;

Monsieur Georges PIROTTE, Employé au Crédit Lyonnais à Cahors ; Monsieur et Madame André PIROTTE à Asnières ;

Monsieur et Madame Fernand BAILLIEU, née PIROTTE, 100, Cours Victor-Hugo à Agen ;

Monsieur Marcel DELCLAUD, Caissier au Crédit Lyonnais, Madame DELCLAUD, née PIROTTE et leur fille ;

Madame Anna THENEZE, 14, rue Rabélais à Asnières,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Mademoiselle Catherine PIROTTE dite MARIE

leur sœur, tante, grand'tante, et belle-sœur, décédée le 21 janvier 1929 dans sa 64<sup>e</sup> année et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 23 janvier, en l'Eglise Cathédrale de Cahors, à 9 heures.

Réunion : 21, rue Fondue-Haute.

#### AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve Georges GRAS et sa fille ; Madame Veuve GRAS ; Monsieur et Madame MEYER et leurs enfants ; Madame et Monsieur DELCLAUD, chef de train au P.-O. ; Madame GOUXETTE et ses enfants ; Madame et Monsieur BARRIAT et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la mort de

Monsieur Georges GRAS

décédé à Cahors le 22 janvier 1929, muni des sacrements de l'Eglise, et vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu le jeudi 24 courant, à 9 heures, à l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 1, rue Marchal-Joffre.

#### AVIS

L'Alimentation Générale du marché couvert de la Halle de Cahors informe le public que, malgré les bruits malveillants, la « POISSONNERIE ATLANTIQUE », existe toujours. Les ménagères peuvent être assurées qu'elles trouveront du poisson frais et de première qualité, grâce à notre installation moderne. Arrivages le Mardi et le Jeudi soir. Tous au marché couvert de la Halle.

#### GRAND GARAGE

à Louer  
21, Avenue de Toulouse  
S'Y ADRESSER

#### ON DEMANDE

JEUNE FILLE 16 à 18 ANS  
débutante comme bonne à tout faire dans Hôtel-Restaurant à Paris  
Ecrire à RECH à ESCLAUZELS-CONCOTS (Lot)

— Quel jour décidez-vous de partir pour Genève ?

— Ils mangeraient à peine et, instinctivement, affectaient une paix qu'ils ne possédaient pas. Thérèse répondit : — Partir... mais si je vous disais, cher ami, que je n'y tiens guère... Cette Suisse, cette Italie, ces hôtels... j'ai vu ça tant de fois aux vacances, avec mes parents ! J'abhorre le chemin de fer, et je déteste n'être pas chez moi... Partir, quand j'aurais goûté la douceur tranquille de cette petite maison, à quoi bon ? Pour suivre un usage ?

— Je désirais beaucoup, dit Guéméné fermement, faire ce voyage avec vous ; maintenant, vous déciderez.

On servit des fruits glacés ; Thérèse, en les coupant du bout de sa fourchette, reprénaît :

— Faut-il vous avouer mon rêve ?... Eh bien, ce serait de rester gentiment ici, de commencer tout de suite notre vraie vie. Vous me pardonnez d'être un peu méthodique, n'est-ce pas ? J'aime la règle définitive, qui fixe les habitudes une fois pour toutes : c'est pourquoi, sans doute, je déteste les voyages. Et tenez, dès demain je voudrais inaugurer le programme de notre nouvelle existence, reprendre mon service à l'Hôtel-Dieu...

— Votre résolution d'achever vos deux ans d'internat est irrévocable ?

— Absolument irrévocable, cher Fernand, je vous l'ai dit vingt fois déjà. Je ne suis pas mûre pour la consultation, et puis rien ne remplace

## LE MAUVAIS ÉTAT DE L'ESTOMAC

provoque des tiraillements, des pesanteurs, des crampes, des digestions pénibles, des aigreurs, des renvois, des migraines.



Ces troubles douloureux sont généralement dus à un surmenage de l'appareil digestif ou à une alimentation déficiente. L'estomac malmené a besoin de repos. On repose l'estomac en le mettant au régime du délicieux Phoscao qui, en régularisant les fonctions digestives, supprime en quelques jours les douleurs et les malaises.

## PHOSCAO

Exquis déjeuner sucré  
Puissant reconstituant

Aliment complet, agréable au goût et d'une digestibilité parfaite, le Phoscao a résolu la question de l'alimentation rationnelle des malades, des convalescents et des vieillards. Les médecins sont unanimes à conseiller son usage aux anémiques, aux surmenés, aux femmes enceintes et aux nourrices.

#### ENVOI GRATUIT D'UN ÉCHANTILLON

A. DARDANNE & FILS, 12, Rue de la Tour-des-Dames, PARIS

#### Erratum

Bureau des Domaines

La vente publique de matériel provenant des Ponts et Chaussées aura lieu le 26 Janvier 1929 à 14 heures et non à 17 h. comme il a été annoncé précédemment.

#### ON DEMANDE

UN OUVRIER OU OUVRIÈRE  
Connaisseur coupes et ondulations  
S'adresser chez Madame GASTAL, Coiffeuse pour Dames, Bd Gambetta, 59, CAHORS.

#### ON DEMANDE

MESSIEURS, DAMES, DEMOISELLES  
désirant voyager, représentation facile on met au courant, bonne commission  
Se présenter ou écrire à M. MARNEIX, Hôtel de la Croix-Blanche à Figeac (Lot).

ON PRENDRAIT A LA CAMPAGNE  
Enfant en bas-âge  
à nourrir au biberon  
S'adresser M. SÉVAL, boulanger  
Place Clément-Marot

#### A VENDRE

Savoir : 1 cheval fort avec 1 harnais, état neuf, 2 camions, très bon état.

#### A LOUER

1 chai, servant d'écurie, remise, grenier à fourrages avec eau et électricité.  
S'adresser : CASSAGNE, Vins  
« Aux Variétés », CAHORS

A vendre pour cause de départ  
CHAMBRE EN NOYER  
et divers objets mobiliers

S'adresser Place St-James, 2, Impasse de la Charité.

#### ASSURANCE IDÉALE

Pères de Famille  
Jeunes Gens  
Commerçants  
Entrepreneurs  
Agriculteurs  
Garantissez votre Avenir  
contre  
tous les Evénements

Par (Police Universelle) Incontestable  
(Police Terrestre) La plus claire  
du marché

Qui couvre (Guerre) Par une  
Tous les (Aviation) Rente 10 %  
Risques (Accidents) du  
(Maladies) Capital assuré  
(Infirmities)

Et la Mort : PAR CAPITAL DOUBLÉ

Grande Co Française

LE LLOYD DE FRANCE-VIE

Renseignements minutieux et à volonté

Jules BARDIN

Agent général

23, Rue Président-Wilson, CAHORS

#### ETUDE

DE

M. L. NUVILLE

AVOUÉ A FIGEAC

#### Erratum

Dans le numéro du Journal du Lot, paru le 20 janvier 1929, a été publié l'insertion légale de la vente des immeubles de la succession vacante de Jean GRANIER dit VENDRIOL, quand vivait domicilié à Bélinac, commune de Livernon.

Au deuxième alinéa de la première colonne de cette insertion, il a été indiqué par erreur qu'il serait procédé à cette vente, le vendredi vingt-cinq février 1929. Or, rectifiant cette erreur matérielle, l'avoué soussigné fait connaître à qui il appartiendra que la vente dont il s'agit aura lieu, au Palais de Justice de Figeac, le quinze février mil neuf cent vingt-neuf, à quatorze heures.

Fait à Figeac, en l'étude, le 21 janvier 1929.

L. NUVILLE

Avoué.

Feuilleton du « Journal du Lot » 17

## PRINCESSES DE SCIENCE

Par Colette YVER

DEUXIÈME PARTIE

I

Au premier, c'était, avec la salle à manger, le fumoir minuscule et un petit salon de repos pour Thérèse, tendu de perse mauve. Au second, — car, dans l'étroite maison, pour passer d'une pièce à l'autre, il fallait souvent gravir un étage, — étaient situés les deux cabinets de travail de ce ménage moderne. Guéméné s'était contenté du plus sombre, celui dont l'unique fenêtre ouvrait sur une cour, tandis qu'il abandonnait à sa femme la pièce de la façade, d'où l'on voyait les arbres, la Seine, et, sur la rive opposée, la perspective oblique du quai aux Fleurs. Ainsi, dans ce ménage spécial à l'encontre de nos plus constantes mœurs familiales, la profession du mari déjà se trouvait amoindrie et sacrifiée au bénéfice d'un autre intérêt, plus souverain...

Les yeux de Thérèse devinrent humides ; elle saisit la main de son mari.

— Mon ami, vous m'avez laissé cette pièce : je suis très émue... Vous l'occupiez jusqu'ici cependant... vous me disiez comme on y était bien...

— C'était votre place, Thérèse : l'autre n'était pas digne de vous.

Ses yeux rêveurs posaient sur elle un regard de passion tranquillisée. Elle y était enfin véritablement, dans cette maison qu'elle hantait autrefois de son ombre inquiétante, elle y entra pour toujours, et la propriété du jeune homme sur elle commençait rien que de la voir ici.

— Comme le travail me sera bon près de vous ! dit Thérèse.

Elle jonnait d'attendre cette vie heureuse et complète dont cet appartement, si bien fait pour l'étude, symbolisait la belle ordonnance, avec sa bibliothèque, son large bureau d'acajou aux chîmères dorées, son fauteuil de travail, puis le lit d'examen pour les malades, le microscope tout monté devant la fenêtre, et la porte compliquée, la porte favorable, s'ouvrant sur le cabinet voisin, qui permettait à l'étudiante l'appel murmuré vers son jeune mari... Tous ces rêves se réalisaient, et, par surcroît, celui qu'elle n'avait pas voulu faire. Elle serait la femme savante et célèbre, selon ses vœux, et, de plus, à ses heures, elle se délecterait dans cet amour qu'elle n'avait pas souhaité.

Et déjà elle se voyait docteur, recevant ici ses malades. Il existe, dans ces sortes d'audiences, une royauté morale qu'elle ambitionnait depuis sa

prime jeunesse. Elle serait à son fauteuil de bureau, et de grandes dames lui amèneraient leurs enfants délicats, avec une humilité, une supplication inexprimées, tout ce qui passe dans les yeux de ceux qui souffrent, devant le mystérieux pouvoir du médecin.

— Thérèse, rappela discrètement Guéméné, notre petit souper nous attend depuis bien longtemps...

Elle le regarda ; elle lui revenait de très loin, de si loin que, retrouvant, avec la vue de ce jeune époux, la solennité délicate de l'heure, elle lui sourit...

— Et là-haut ? demanda-t-elle.

— Là-haut, reprit le jeune homme avec une piété, une religion, là-haut, c'est notre chambre... mais je vous assure, Thérèse, qu'il faut descendre souper.

Ils s'attablèrent avec un ravissement naïf qui les faisait se sourire sans cesse, les yeux pleins de toutes les tendresses qu'ils ne se disaient pas. Cette entrée dans la vie commune était impressionnante et calme. Ces deux beaux êtres de raison ne s'étaient pas unis sans de profondes et inquiètes réflexions sur l'avenir. Et, les serments échangés délibérément, ils semblaient palpiter encore du tourment de l'incertitude. Seraient-ils heureux ?... Et ils se penchaient l'un l'autre, gardant cette question muette, impitoyable, au fond de leurs prunelles passionnées.

Les domestiques les épiaient furtivement, Fernand demanda :

épaula s'appuyait ce beau front lumineux de l'étudiante, réceptacle sacré d'une si pure intelligence. Le don d'une telle femme était grand. Guéméné s'enorgueillissait dans son amour. Mais Thérèse, qu'une émotion plus profonde envahissait, se confessa, se dévoilait tout :

— Oui, une femme comme une autre, capable d'aimer puérilement. Ma vie spéciale m'a mis un masque : il fallait que je fusse ainsi, vous savez bien, rigide et impénétrable. Mais croyez-vous que j'aie toujours ignoré les faiblesses, les découragements, les lassitudes ? Parfois — je ne l'ai jamais avoué — le travail m'exténuait : mon corps même fléchissait après les dures matinées, les trois heures que je passais debout, dans la salle, et, l'après-midi, je devais me raidir à l'amphithéâtre, pour la dissection. Alors j'étais triste, et je ne savais pourquoi. Aujourd'hui la solitude d'autrefois s'éclaircit, je la comprends : ma vie était rude et sans amour. Je ne me suis jamais confiée à personne. Je m'enfermais dans mon orgueil, Fernand, je ne suis qu'une simple étudiante qui vous chérit. J'aime ma vie laborieuse, malgré ses rudesses ; vous m'aidez à la supporter plus vaillamment.

(A suivre)

